

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 26-2020-09-17-001 EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2020  
FIXANT LES LISTES DE CANDIDATS DANS LE CADRE  
DE L'ÉLECTION DES 3 SÉNATEURS DU 27 SEPTEMBRE 2020

Le préfet de la Drôme

**VU** le code électoral, en particulier son article R. 152 ;

**VU** la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

**VU** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

**VU** les déclarations des listes de candidats effectuées et enregistrées en Préfecture ;

**SUR** proposition de Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme ;

**ARRÊTE**

Article 1 : Les listes de candidats pour l'élection des 3 sénateurs de la Drôme le 27 septembre 2020 sont fixées comme suit :

<b>N°</b>	<b><u>INTITULÉ DE LA LISTE</u></b>	<b><u>CANDIDATS</u></b>	<b><u>NUANCE DE LA LISTE</u></b>
1	DRÔME AU COEUR, LA VOIX DES TERRITOIRES	BOUCHET Gilbert MOUTON Marie-Pierre AURIAS Claude TACUSSEL Odile DARAGON Nicolas	LDVD
2	ENSEMBLE ET UNIS POUR LA DRÔME	BUIS Bernard BRUNEL-MAILLET Patricia VITTE Bruno ARANEGA Céline MONTAGNE Ludwig	LDVC
3	Avec vous, pour toute la Drôme !	MONIER Marie-Pierre FERLAY Aurélien GUILLEMINOT Karine BOUVIER Jean-Marc SIMIAN Fabienne	LDVG

4	LISTE LOCALISTE PRÉSENTÉE PAR le Rassemblement National POUR LE RÉÉQUILIBRAGE TERRITORIAL	FRITZ Richard POLLET Lisette AMOS Olivier PELLIER Laure SIRONNEAU Bernard	LRN
5	Liste Debout la Drôme	FAISANT Rémy OLAGNON Charlène BARRAULT Anthony ENGEL Sophie ALZAT-LALY Arnaud	LDLF

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place Verdun BP 1135 38022 GRENOBLE cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Le Directeur de Cabinet du Préfet de la Drôme est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 17 SEP. 2020

Le préfet,

Hugues MOUTOUH